

Commune de
ERAGNY sur EPTE

**Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale
concernant l'exploitation d'un parc éolien présentée par la société CEPE
Chesnots**

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES

Établi en application des dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un projet de parc éolien, déposée par la Société SAS CEPE CHESNOTS, composé de 6 éoliennes et de 2 postes de livraison, situé sur le territoire de la commune de Eragny sur Epte, dans le département de l'Oise, s'est déroulée du 9 mai au 9 juin 2023 inclus.

De cette phase de l'enquête publique il convient de retenir :

- ***Mobilisation du public :***

Très forte à chaque permanence.

Le samedi 13 mai, une manifestation a été organisée rassemblant environ 150 personnes dont une cinquantaine d'élus. Vers 11 heure, une partie des participants (dans la limite des possibilités d'accueil de la salle) est venue exprimer au commissaire enquêteur ses observations.

Se sont successivement exprimés M Duda, maire du Vaumain et président de la CCPB, M Coulon, vice président du conseil régional des Hauts de France, M Ballard, Député, Mme Levesque, maire de Boubiers et vice-présidente du conseil départemental de l'Oise, M Gernez, maire de Jaméricourt et président de la CCVT, M Ligneul, maire de Lalandelle, Mme

Kristina Pluchet, sénatrice de l'Eure, M Cerqueira, maire de Gisors et M Hue, maire de Flavacourt.

Chaque intervention a été saluée par des applaudissements.

Des interventions, il convient de retenir :

- L'importance du parc éolien des hauts de France (30% des éoliennes de France pour 6% du territoire national)
- Nécessité de préserver un espace de respiration dans le Vexin
- Nécessité de rester un territoire authentique
- Précision sur des procédures d'instruction des dossiers qui se terminent généralement en cour administrative d'appel
- Pollution visuelle avérée
- 95% de la population est contre l'éolien
- Nécessité de préserver le territoire
- Opposition du conseil départemental lors du CODERST
- Opposition des 3 com de com qui représentent 40 000 habitants
- Le PLUIh prévoit de préserver les espaces agricoles
- Pas de démantèlement complet envisagé
- Pas de retombées économiques pour les communes limitrophes
- Déploiement anarchique de l'éolien
- Impact visuel fort
- Frein au tourisme
- Vue depuis certains MH

A noter la présence de la presse locale et régionale. FR3 Picardie a produit un sujet le 13 mai au journal régional du soir

Communes représentées lors de la manifestation : Le Vaumain, Gisors, trie-château, Flavacourt, La Landelle, Mainneville, Rouville, Boubiers, Lavilletterte, Bazincourt, Bouconvillers, Enencourt-Léage, Délincourt, Boutencourt, Muchy le Chatel, Sérifontaine, Lierville, Loconville, Courcelles les Gisors, Amécourt, Lalande en son, Labosse, Monneville, Villers-sur-Auchy, Lhéraule

Nota : liste très incomplète

Cette manifestation et ces interventions se sont déroulées dans une ambiance cordiale, sans aucune agressivité.

• *Fréquentation des permanences et dépôt des contributions :*

Dates	Nombre de visites	Nombre d'observations	Courriers
9 mai	19	14	
13 mai	15	12	
23 mai	19	12	
1 juin	12	9	
9 juin	15	12	
Hors permanence		6	
TOTAL	80	65	13
Site internet	5045	385	

Sur les contributions figurant sur les registres « papier » , 17 ont été exprimées par des habitants de Eragny, 23 par des habitants de Flavacourt, 10 provenant de Sérifontaine, Trie-Château, Trie la ville, Bazincourt, Gisors.

• *Fréquentation du site internet :*

5 045 visiteurs uniques ont consulté le site web, consultation continue du site avec des pics à 215 le 15 mai et 304 le 9 juin, dernier jour de l'enquête, 721 visiteurs ont téléchargé au moins un des documents de présentation, 1259 téléchargements réalisés, 385 contributions déposées dont 125 par une « personne anonyme » soit 32,4 % des contributions.

Sur les 260 contributions revendiquées, 7 ont été exprimées par des habitants de Eragny, 71 par des habitants de Flavacourt, 65 provenant de Sérifontaine, Trie-Château, Trie la ville, Bazincourt, Gisors.

• *Acceptabilité du projet :*

Quasi nulle . Seule la commune de Eragny soutient ce projet, les communes voisines notamment Flavacourt Trie-Château et Gisors s'opposent depuis l'origine à ce projet. À noter que ce projet a fait l'objet d'une décision de la Cour Administrative d'Appel de Douai demandant au préfet de l'Oise de reprendre l'instruction du dossier. Dès l'origine une association « bruit du vent » s'était créée pour s'opposer à ce projet. Il semble, au vu des contributions, que la mobilisation a été encouragée par les réseaux sociaux et des tracts locaux pour rappeler l'opposition ferme à ce projet et encourager la participation à l'enquête publique.

• **Observations et remarques du public :**

Les observations et contributions sont regroupées dans des tableaux (un pour le registre d'enquête et un pour le site dématérialisation) et ont été « thématisées » afin d'en faciliter l'analyse et cerner les préoccupations principales des contributeurs. Les doublons ont été effacés pour le calcul des occurrences.

- o Observations favorables au projet : **45**
- o Observations défavorables : **353**

• **Observations formulées en relation avec l'enquête publique :**

Les thématiques retenues sont les suivantes avec les occurrences constatées :

N°	Thématiques	Occurrences
1	Environnement, proximité d'habitations, impact visuel, détérioration du paysage et du cadre de vie, impact réduit pour la commune de Eragny mais fort pour les communes de Flavacourt et Trie-Château	217
2	Nuisances : a) nuisances sonores (nécessiter de procéder à des bridages sans garantie du contrôle de bonne exécution), Directives récentes pour lever, provisoirement, ces bridâmes en cas de pénurie d'électricité b) atteinte à la biodiversité et à la faune, espèces protégées (recensement ancien et partiel, présence avérée de Milans royaux, ...)	149
3	Pollution des sols, nombreux mètres cubes de béton et de ferraille dans le sol qui seront maintenus après arrêt du fonctionnement des éoliennes, démantèlement partiel du matériel en fin de vie, non recyclage complet	74
4	Santé (acouphènes, effets stroboscopiques, maux de tête, nausées, ondes néfastes aux enfants, troubles physiologiques, infrasons, fibroses, infrasons propagés par l'eau (Il s'avère qu'une rivière souterraine passe sous les éoliennes et traverse Flavacourt juste sous l'école),	58

5	Patrimoine : Nombreux monuments historiques, parc naturel régional, espace de respiration à préserver, espaces sensibles, terre de l'impressionnisme valorisée par Pissarro	34
6	Perte de valeur de l'immobilier, difficultés de revente	50
7	Matériel à la fabrication est polluant, consommation de terres rares,	14
8	Economie : interrogation sur la rentabilité du projet, secteur réputé à vent faible, interrogation forte sur le porteur de projet (coréen), et l'assurance du financement du démantèlement	34
9	Retour pour les locaux : quid des retombées économiques sur le secteur, pour les habitants, notamment pour les habitants ayant des vues directes sur le projet	2
10	Conflit d'intérêt, conflit entre intérêts particuliers et intérêt général. Les propriétaires où sont implantés les éoliennes ont été identifiés bien que n'apparaissant pas dans le dossier	13
11	Divers : saturation de la région Hauts de France en éoliennes, démarchage des propriétaires agricoles conduisant à un futur développement de projets dans le vexin secteur jusqu'à ce jour épargné, présence de cassissiers, proximité d'un agriculteur bio, base ULM	26

Ces thématiques et/ou remarques devront faire l'objet d'une réponse du pétitionnaire.

J'attire votre attention sur les observations du registre dématérialisé n° 106, 136, 200, 205, 239, 248, 336, 364, 365 et 385 qui analysent en détail votre projet et présentent des remarques détaillées par thématique. Ces observations méritent une attention particulière.

• Eléments cités en faveur du projet :

- Au vu de la conjoncture actuelle nous ne pouvons se passer d'électricité (source en plein développement avec les futurs voitures électriques).
- Peut-on vraiment refuser ceci et accepter d'être alimenté par des centrales nucléaires plutôt que par des éoliennes.
- L'éolien n'est certainement pas irréprochable en matière d'environnement mais je préfère cela à une centrale nucléaire.
- Annoncer 30% d'impact sur le prix de l'immobilier est faux : l'Ademe a publié une enquête récente démontrant que l'impact de l'éolien sur l'immobilier serait nul dans 90% des cas et très faible dans les 10% récents.
- La pollution visuelle des éoliennes est affaire de point de vue, selon moi,
- Comme l'ont démontré l'Ademe et Greenpeace, les éoliennes n'ont aucun impact sur la pollution des sols ou la biodiversité et sont recyclables à 90%.

Par ailleurs vous voudrez bien m'indiquer :

- les raisons qui ont conduit à retenir une hauteur d'aéro-générateur de 180m alors que sur la plupart des projets réalisés dans le département on constate plutôt des hauteurs comprises entre 130 et 150m

- si les mesures d'accompagnement définies à ce jour (1500m de haies) sont localisées et/ou susceptibles d'évolution.

Conformément aux dispositions de l'article R 123-18 du code de l'environnement, le responsable du projet dispose de quinze jours pour produire son mémoire en réponse aux observations formulées.

Enfin vous voudrez bien m'indiquer si vous avez des éléments complémentaires à communiquer relatifs à cette enquête publique.

Restant à votre disposition pour tous compléments, je vous prie de croire, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Fait à Lhéraule le 20 juin 2023



Michel Marseille

Le

SAS Parc Eolien des Chésnots

PJ : Fichiers des observations sur registres « papier » et sur site dématérialisé